

## BILAN DU DISPOSITIF DE GARDE DE LA MÉDECINE DE PREMIER RECOURS ADULTE: POSITIF, AVEC QUELQUES NUAGES

Dr Dominique Bünzli, président de la commission de la garde SNM.

Depuis 2015, un nouveau dispositif pour la garde de médecine de premier recours adulte a été mis en place dans le canton, au même moment que les appels sanitaires urgents, incluant le 144 et la hotline de pédiatrie, ont été pris en charge par les professionnels régulateurs de la Fondation Urgences Santé à Lausanne.

Le dispositif comprend une collaboration entre l'hôpital et les médecins indépendants, ainsi qu'avec une entreprise réalisant les visites à domicile 24h/24h « Médecins du Jura » les week-ends et fériés. La centrale dirige en tout temps le patient vers le bon interlocuteur.

Les avantages de ce nouveau système sont d'une part pour les médecins indépendants soumis à la garde, un allègement et une harmonisation de la charge des soirs, week-ends et fériés quel que soit le lieu d'installation dans le canton.

En plus d'un allègement pour les médecins déjà installés, c'est un argument supplémentaire pour attirer de jeunes médecins dans notre canton, en particulier dans les régions moins dotées en médecin de famille.

Pour les hôpitaux, les liens entre médecins installés et personnel hospitalier sont dorénavant plus forts et la collaboration permet une meilleure prise en charge des patients se présentant dans les urgences avec des pathologies non vitales.

Selon un sondage réalisé auprès des patients, le système des maisons de la garde avec le système de « rendez-vous urgents planifiés » semble également apporter satisfaction, le patient attendant chez lui plutôt que dans la salle d'attente d'un hôpital.

Sur le plan financier, le système des maisons de la garde SNM-HNE est globalement équilibré.

Le système n'est pas parfait, des problèmes, mineurs à ce jour, sont régulièrement rapportés et des tentatives de corrections apportées.

Grâce à la centrale téléphonique, nous avons maintenant également des statistiques et un enregistrement des appels à des fins de formation des régulateurs.

Le SCSP avec lequel la collaboration est très bonne, a aussi mis en place la possibilité de remonter les éventuels incidents liés à la centrale par le biais de l'adresse: incident144@ne.ch.

Tout le monde semble donc y trouver son compte.

Malheureusement quelques nuages assombrissent ce tableau positif.

Un premier problème vient de la votation du 12 février en faveur de l'initiative des deux hôpitaux qui obligera la SNM à rediscuter et résigner des conventions avec les directions des futurs hôpitaux.

La volonté des partisans de l'initiative est cependant de ne pas remettre en cause ce partenariat que nous avons avec les hôpitaux.

Un deuxième problème survient au mois de mars 2017 par l'intervention dans le tarif par le Conseil fédéral qui prévoit, dès 2018, une interdiction pour certaines institutions ambulatoires dédiées uniquement aux urgences, de facturer les taxes d'urgences.

Ceci pose un problème financier pour l'entreprise « Médecins du Jura » qui réalise les visites à domicile durant le week-end et jours fériés. Si cette mesure devait s'appliquer, il est probable que l'entreprise cesse son activité et que le dispositif en entier doit alors être repensé et réorganisé.

Une interpellation directe du Conseiller fédéral Alain Berset a été faite de la part de la SNM, MFE Neuchâtel et l'Hôpital neuchâtelois ainsi que des propositions concrètes pour sauvegarder le dispositif dans le retour de la consultation.

L'argumentation est basée sur le fait que les interventions de l'entreprise « Médecins du Jura Sàrl » sont régulées par une centrale téléphonique d'utilité publique et que le dispositif de garde cantonale actuel est plutôt économique pour le patient (consultations en maisons de garde).

Le Conseil d'Etat Neuchâtelois a également relayé notre inquiétude auprès de l'OFSP dans son propre retour de consultation.

Malgré ces quelques nuages, nous restons donc confiants et positifs, et espérons qu'ils se dissiperont rapidement.

La suite au prochain épisode...



Le Centre médical de la Côte se tient au service de sa clientèle:  
Du lundi au vendredi: 08h00 – 19h00 | Samedi et jours fériés: 09h00 – 15h00

**Centre Médical de la Côte SA**  
14, rue du Petit-Berne | CH - 2035 Corcelles/NE  
Tél. 032 727 11 00 | Fax 032 727 11 01  
info@centremedicaldelacote.ch | [www.centremedicaldelacote.ch](http://www.centremedicaldelacote.ch)

**URGENCES**  
T. 032 727 11 00

Médecine générale  
Médecine du sport  
Pédiatrie  
Gynécologie  
Immunologie - allergologie  
Psychiatrie | Psychologie  
Laboratoire de cardiologie (Holter, Remler, Test d'effort)  
Laboratoire | Analyses  
Pédicure | Podologie  
Sexologie, médiation et gestion de conflits  
Prise en charge de l'obésité

**Polyclinique**  
Radiologie numérisée et échographie  
Divers gestes techniques (ponctions, infiltrations, ...)  
Urgences ambulatoires  
Pharmacie

**Soins à domicile**

